

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUEES ET DES DELEGUES DU SER
Samedi 24 novembre 2007,
Salle du Soleil, Delémont**

Présidente	:	Mme Angela Migliaccio-Santschi, SEJ
1er vice-président	:	M. Gaëtan Emonet, SPFF
2ème vice-président	:	M. Martial Delacour, SPV
Président du SER	:	M. Georges Pasquier
Sont présent-e-s	:	70 délégué-e-s

Table des matières

0.	Ouverture par la présidente de l'AD.....	3
1.	Message des invité-e-s.....	3
2.	Nomination des scrutateur-trice-s.....	4
3.	Appel des délégué-e-s.....	5
4.	Approbation de l'OJ.....	5
5.	Approbation du PV de l'AD du 28 avril 2007.....	5
6.	Rapport d'activité.....	6
6.1	Présentation.....	6
6.2	Discussion.....	6
6.3	Approbation.....	6
7.	Secrétariat général.....	7
7.1	Présentation du nouveau secrétaire général.....	7
7.2	Ratification de sa nomination.....	7
8.	Comptes SER et Educateur 2006.....	7
8.1	Présentation des comptes 2006.....	7
8.2	Rapport de la Commission de vérification des comptes.....	8
8.3	Discussion.....	8
8.4	Approbation des comptes 2006.....	8
8.5	Réponse à la question d'un délégué d'étudier la possibilité d'une vérification des comptes par une fiduciaire (AD 28.04.07).....	8
9.	Budget SER et Educateur 2008.....	9
9.1	Présentation du budget 2008.....	9
9.2	Discussion.....	9
9.3	Approbation du budget 2008.....	11
10.	Elections.....	11
10.1	Présidence du SER.....	13
10.2	Rédaction en chef de l'Educateur.....	13
11.	Nominations statutaires.....	14
11.1	2 ^{ème} vice-présidence de l'AD pour 2008.....	14
1bis	Message des invité-e-s.....	14
11.2	Informations sur la composition de la CoVeCo.....	14
12.	Importants dossiers en cours.....	15
12.1	Evolution de l'organisation scolaire : Question des profils généralistes, semi-généralistes, spécialistes.....	15
	<i>a. Présentation de la réflexion du CoSER</i>	15
	<i>b. Discussion</i>	15
12.2	Evocation des autres dossiers en cours.....	16
13.	Questions des délégué-e-s.....	16
14.	Divers.....	16

0. Ouverture par la présidente de l'AD

Message de bienvenue de **A. Migliaccio**.

1. Message des invité-e-s

La présidente de l'AD salue la présence de :

- M. Daniel Brosy, Chef du Service de l'enseignement de la préscolarité et de la scolarité obligatoire du Canton du Jura ;
- M. Beat Zemp, Président de LCH ;
- M. Ueli Weber, Membre du Comité directeur de LCH et chargé de la communication entre LCH et le SER ;
- M. Charly Maurer, Directeur de la FED pour la Romandie ;
- Les membres d'honneurs suivants : M. Michel Deppierraz, Mme Mado Raboud, Mme Josianne Thévoz.

Elle informe de la venue et des interventions, en cours de journée, de :

- Mme Elisabeth Baume-Schneider, Ministre en charge du Département de la formation, de la culture et du sport (dans l'après-midi) ;
- Mme Françoise Collarin, Conseillère communale en charge du Département des finances et des écoles (lors de l'apéritif, offert par la Ville de Delémont).

Sont excusés :

- Mme Isabelle Chassot, Présidente de la CDIP ;
- Mme Anne-Catherine Lyon, Présidente de la CIIP ;
- M. Hans Ambühl, Secrétaire général de la CDIP ;
- M. Olivier Maradan, Secrétaire général adjoint de la CDIP ;
- M. Christian Berger, Secrétaire général de la CIIP ;
- M. Matthis Behrens, Directeur de l'IRDP ;
- M. Maurice Tardif, Recteur de la HEP BEJUNE ;
- Mme Anne Seydoux, Présidente de la FAPERT ;
- M. Hans Peter Dreyer, Président de la SSPES ;
- M. Jean Delacretaz, Président de la CROTCE ;
- Les membres d'honneurs suivants : M. Willy Allenbach, M. René Blind, Mme Juliane Corboz, M. Rudy Grob, M. Walo Hutmacher, M. Jacques-André Tschoumy, M. Jacques Weiss.

Brefs messages de :

- **Christian Berger, par la voix de G. Pasquier**, qui regrette de n'avoir pu prendre part à aucune des AD/SER cette année, alors qu'il estime que sa participation à toutes les occasions de rencontres et d'échanges entre les partenaires réels que sont le SER et la CIIP sont à privilégier.
- **Daniel Brosy** qui, après avoir présenté les salutations du Service de l'enseignement, précise qu'il a été enseignant, qu'il connaît aussi la vie syndicale et qu'il estime bénéfique un renforcement de la collaboration entre l'institution et les syndicats.

Le président SER annonce l'intervention de Beat Zemp, en soulignant qu'il est heureux de la présence du président de la faitière alémanique avec laquelle la collaboration ne cesse de s'intensifier.

Résumé de l'intervention de **Beat Zemp** (avec présentation ppt) :

- Salutations de LCH ;
- Collaboration toujours meilleure entre les deux faitières :
 - Travail en commun dans de nombreuses commissions et conférences au niveau suisse et international ;

- Concertation dans le but d'avoir des positions similaires face aux médias sur des faits divers autour de l'école (B. Zemp développe ce qui est devenu « l'affaire des sapins de Noël » suite au détournement de ses propos par le Blick, ce qui a engendré une polémique démagogue contre les musulmans. A ce propos, il remercie le SER de son soutien.) ;
- Concertation et élaboration de position commune (communiqué de presse) sur les résultats PISA ;
- Collaboration accrue avec l'harmonisation scolaire au niveau national (HarmoS) ;
- Avec la FED (les présidents SER et LCH sont membres du Conseil de fondation) ;
- Dans le domaine du PPP-école sur le net, avec, notamment, la mise sur pied d'un concours récompensant les meilleurs produits TIC élaborés par des enseignants et pour les enseignants dans le cadre du programme « Good pr@ctice » (voir www.educa.ch et www.educanet2.ch) ;
- Au sein de la conférence Ebenrain qui représente plus de 800'000 membres et de la Communauté d'action pour le Service public qui réunit 17 syndicats et faitières du personnel public (quelque 300'000 membres) ;
- Lutte commune pour une élévation du niveau de formation des enseignants : LCH a signé la Déclaration de Leipzig (Allemagne – Autriche – Suisse) qui revendique un degré master pour chaque enseignant.
- Listing alphabétique (à voir sur le site www.le-ser.ch) des nombreux problèmes que la société délègue à l'école, ceci pour souligner l'ampleur de la tâche à laquelle les enseignants sont confrontés et pour relever la nécessité d'une collaboration toujours plus forte entre le SER et LCH.

La présidente de l'AD passe ensuite la parole à **Josy Marti**, représentante de la Fondation CPA et du Groupe de pilotage de la Semaine romande de la lecture :

En ce qui concerne la Semaine romande de la lecture, **J. Marti** rappelle, au nom du Gpil. SRL et de son président T. Mottet, l'imminence de la manifestation et les conférences organisées en étroite collaboration avec les HEP à cette occasion (cf. feuille rose envoyée aux délégués + site SER). Elle incite vivement tous les enseignants à y participer. Elle remercie les HEP et toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette organisation, plus particulièrement T. Mottet et C. Yerly (du Gpil. SRL) qui ont fourni un travail considérable et insiste sur l'importance pour le Groupe de pilotage de recevoir de nombreux retours sur cette manifestation.

En ce qui concerne la Fondation CPA, **J. Marti** transmet le bonjour de sa présidente, J. Corboz et commente le travail accompli en 2007 (cf. Rapport d'activité). Elle relève la nécessité de rechercher de nouveaux fonds et donc l'importance de trouver des personnes relais pour faire connaître les actions de CPA. Elle indique que le Mali fêtera, le 28 novembre, 30 ans de collaboration avec la Suisse (cf. dépliants mis à disposition) et que le SER et CPA seront dignement représentés à cette occasion par trois collègues formateurs maliens.

En conclusion et pour faire le lien entre le thème de la SRL « Ecouter-Lire » et CPA, elle lit un conte écrit par deux collègues maliens durant le stage de cet été où tout un travail a été effectué autour de la lecture à haute voix, de la didactique des contes et de l'écriture.

2. Nomination des scrutateur-trice-s

Sont proposées par le Bureau de l'AD pour remplir la fonction de scrutateur-trice-s les personnes suivantes :

- **J. Vuillaume, SAEN**
- **J.-P. Rey, SPVal**
- **M. Blanc, SPFF**

Ces personnes sont nommées par acclamations.

3. Appel des délégué-e-s

A. Migliaccio demande aux présidents des AC de communiquer le nombre de délégués présents :

AMCOFF : 2 / 3

SEJ : 9 / 10

SPG : 6 / 16

AVECO : 3 / 8

SEJB : 6 / 8

SPV : 20 / 33

SAEN : 8 / 8

SPFF : 5 / 12

SPVal : 11 / 17

Soit, au total, 70 délégués sur 115 possibles.

Le bureau de l'AD demande la vérification du décompte par lever des cartons de vote.

Confirmation par les scrutateurs.

4. Approbation de l'OJ

Cf. doc reçu

Propositions de modifications de l'OJ émanant du CoSER :

Par G. Pasquier :

- L'intervention de Mme Baume-Schneider aura lieu cet après-midi (en fonction de l'heure de son arrivée).
- L'inversion des pts 7 « Comptes 2006 » et 8 « Secrétariat général ». En effet, le CoSER estime judicieux que la ratification du nouveau SG ait lieu avant la discussion sur les comptes, car, bien que cela ne relève pas de sa responsabilité, il a tout de même travaillé sur la comptabilité 2006 en collaboration avec le Gr. Finances. Cette inversion permettra l'éventuelle intervention du nouveau SG.

Par J.-F. Kunzi :

- Le report de l'élection à la rédaction en chef de l'éducateur (pt 10.2) à l'AD du printemps 2008, report qui sera accompagné éventuellement d'une proposition de modification des statuts.

Y. Froidevaux, SPV, demande de plus amples informations sur cette proposition.

Réponse de J.-F. Kunzi :

Le CoSER a oublié que, suite à l'adoption des nouveaux statuts, toute une série de documents devaient être élaborés (règlements, cahiers des charges, descriptifs de fonction). Donc, les règlements en vigueur avec les anciens statuts n'ont pas été abrogés et contiennent un certain nombre d'incompatibilités avec la situation actuelle, ce qui fait qu'une révision de ces éléments est indispensable avant toute autre décision. La situation est paradoxale car le CoSER ne peut pas informer la personne qui a postulé de la teneur de son cahier des charges et ne sait pas quel salaire lui attribuer.

C'est la raison pour laquelle le CoSER demande à l'AD le report de cette élection.

L'OJ est accepté, avec les modifications susmentionnées, à une majorité évidente.

5. Approbation du PV de l'AD du 28 avril 2007

Cf. doc reçu

Aucune remarque, ni question des délégués.

Le PV est approuvé à une majorité évidente.

6. Rapport d'activité

Cf. doc reçu

6.1 Présentation

La présidente de l'AD donne la parole au président du SER :

Préambule :

G. Pasquier informe que, suite aux évaluations des précédentes présentations du RA, les présentations ppt ont été abandonnées, jugées trop ennuyeuses.

Autre reproche récurrent sur lequel il souhaite s'attarder un instant : l'impression que le SER joue le « service après-vente » de la CIIP et de la CDIP. A ce propos, il tient à préciser que l'association s'est battue depuis sa création, il y a quelque 150 ans, pour une meilleure harmonisation en Suisse romande et en Suisse en général. Depuis à peu près 35 ans, au niveau romand, ce souhait s'est petit à petit concrétisé, avec une accélération fulgurante depuis une trentaine de mois. La mise en œuvre de cette harmonisation (G. Pasquier rappelle à quel point les réflexes cantonaux subsistent) demande au SER un travail de coordination étroit avec la CIIP et la CDIP, ce qui peut expliquer ce sentiment de « service après-vente ».

Il souligne, en outre, que les rapports avec ces deux instances se sont sensiblement améliorés et relève qu'il serait absurde que le SER se rebiffe contre ce qui a, jusqu'ici, toujours été son cheval de bataille.

Harmonisation : informations sur trois éléments très importants :

L'accord HarmoS est en passe d'être accepté. Pour son entrée en vigueur, il faut que 10 cantons l'acceptent. Cela est déjà le cas pour Schaffhouse qui l'a voté à l'unanimité de son Grand Conseil. Sur le plan romand, tous les parlements devront se prononcer sur cet accord dans un laps de temps d'un an environ.

La Convention scolaire romande va être acceptée en même temps qu'HarmoS.

L'entrée en vigueur de ces accords aura de nombreuses implications, notamment sur les plans d'études (le plan d'étude romand est à bout touchant), les moyens d'enseignement, les structures, la formation des enseignants, ...

L'accord sur l'enseignement spécialisé vient d'être adopté. Il prévoit un transfert des coûts de la Confédération sur les cantons (RPT). Cet accord très ambitieux laisse de nombreuses interrogations quant à la manière dont il sera mis en œuvre dans les cantons.

Autant d'éléments auxquels le SER devra être particulièrement attentif. Les mois à venir s'annoncent chargés !

Prochaine rencontre avec la CIIP : jeudi 29 novembre 2007.

Le président du SER commente ensuite brièvement les nombreuses activités, événements, participations et collaborations du SER durant l'année écoulée (cf RA) et adresse ses plus vifs remerciements aux membres du CoSER, à la rédactrice en chef de l'Educateur et aux secrétaires du SER et de l'Educateur.

6.2 Discussion

Aucune intervention de la part des délégués.

6.3 Approbation

Le Rapport d'activité 2007 est approuvé à une majorité évidente.

7. Secrétariat général

7.1 Présentation du nouveau secrétaire général

J.-F. Kunzi rappelle les décisions prises (nouveaux statuts et nouvelles structures plus professionnelles) et annonce l'entrée en fonction de Reto Gritti au 1er août 2007, comme prévu.

Il commente le très gros travail accompli par ce dernier sur les comptes 2006 en collaboration avec le Gr. Finances et pour l'établissement d'un budget 2007 réaliste.

Quelques informations sur le parcours professionnel de R. Gritti : directeur d'un hôtel, directeur d'une société d'informatique, enseignant (en gestion) à l'école hôtelière, participation à la phase d'élaboration des HES. Autant d'éléments qui donnent à penser au CoSER qu'il fera un bon secrétaire général. C'est pourquoi le CoSER recommande chaudement aux délégués de ratifier sa nomination.

Reto Gritti se présente brièvement et donne quelques informations sur le très gros travail accompli au niveau de la comptabilité. Il remercie toutes les personnes qui l'entourent et qui ont facilité sa prise de mandat.

7.2 Ratification de sa nomination

Aucune question, ni remarque des délégués.

La nomination du SG est ratifiée par une salve d'applaudissements.

8. Comptes SER et Educateur 2006

Cf. doc env. par courriel + distribué sur place

La présidente de l'AD donne la parole à J.-M. Haller (SPV), du Gr. Finances.

8.1 Présentation des comptes 2006

J.-M. Haller indique en préambule que le Gr. Finances considère qu'avec le bouclage de la comptabilité 2006 et le passage du relais au secrétaire général, son mandat est terminé. Il remercie ses collègues du Gr. Finances : A.-M. Mesiano (SPVal) et R. Marty (SPFF).

Il relève l'importance, pour le SER, d'avoir un secrétaire général en soulignant l'immense travail effectué par celui-ci depuis son arrivée en août, non seulement au niveau de la comptabilité, mais aussi au niveau de la gestion administrative du SER où tout ce qui avait été fait durant l'année 2006 était faux.

En ce qui concerne la présentation des comptes 2006, J.-M. Haller indique que le choix de ne pas comparer les comptes au budget 2006 est délibéré. En effet, la forme sous laquelle le budget 2006 a été adopté ne correspond pas du tout à la nouvelle forme (simplifiée sur demande du CoSER) des comptes 2006. Le Gr. Finances a donc estimé plus logique de mettre à côté des résultats 2006 le budget 2007 qui a été fait dans le même état d'esprit. Autre raison pour motiver ce choix : des imputations fantaisistes au niveau de la comptabilisation des pièces qui n'ont pas pu toutes être rectifiées par le Gr. Finances.

Il commente ensuite les résultats en indiquant les lignes qui sont absolument correctes et celles qui comportent encore quelques erreurs d'imputations.

Il assure que toutes les factures ont été contrôlées, que les comptes jouent. Au final, le résultat cumulé est positif de plus de CHF 79'000.-. Cela s'explique par une « économie » au niveau des charges salariales, par rapport à ce qui avait été budgeté, suite aux chamboulements que le SER a connus (pour rappel : 2006 = 3 mois de fiduciaire, 7 mois de caissier, 8 mois de présidence SER à 100%, 8 mois avec un rédacteur et un adjoint à l'Educateur).

Le bilan est présenté sous une nouvelle forme, simplifiée, qui sera celle utilisée à l'avenir et qui va vers un regroupement des factures Educateur et SER, partant du principe que le

SER est une association, une entité juridique, dont l'Edicateur fait partie. J.-M. Haller donne quelques exemples de la complexification qui avait cours jusqu'ici.

En conclusion, il relève que le SER se porte bien puisque la fortune s'élève à plus de CHF 475'000.-.

R. Gritti intervient en relevant que la complexification était telle qu'il a eu l'impression, quand il est entré dans la comptabilité, d'avoir à faire à deux sociétés distinctes, d'un côté l'Edicateur et de l'autre le SER. Or, le raisonnement, dans le travail de regroupement entrepris par souci de simplification, est de considérer l'Edicateur comme un service du SER.

G. Pasquier relève que la responsabilité de cette complexification n'incombe ni aux secrétaires, ni à la présidence. Il rappelle qu'historiquement cette séparation SER / Edicateur avait été demandée (notamment par l'AD) et que les problèmes d'administration financière après le départ de D. Roshier n'ont rien arrangé.

8.2 Rapport de la Commission de vérification des comptes

La présidente de l'AD indique que les comptes 2006 ont été vérifiés par **Yves Froidevaux (SPV), Pierre Lacombe (AVECO) et Denis Sauvain (SEJB)**.

Elle donne la parole à **Y. Froidevaux** qui donne lecture du rapport.

Remerciements aux vérificateurs des comptes.

8.3 Discussion

F. Baour souhaite attirer une fois de plus l'attention des délégués : ce bénéfice est dû en grande partie aux économies drastiques auxquelles le Comité s'astreint depuis quelques années. Il estime qu'il serait le moment d'augmenter légèrement les cotisations chaque année (de CHF 1.- au moins), comme il le propose depuis seize ans déjà.

V. Bréchet, SEJ, rappelle que, lors de la dernière AD, il avait souhaité que des mesures soient prises contre le caissier pour raison de mauvaise gestion financière et aimerait savoir ce qui a été fait.

Réponse de G. Pasquier : A la suite des derniers problèmes constatés avant l'AD d'avril, le caissier a été immédiatement mis sur la touche. Du fait que son contrat était à durée déterminée (jusqu'à fin septembre), il n'était pas possible de le licencier du jour au lendemain. Une bataille juridique n'étant de loin pas la meilleure solution pour le SER, le CoSER a opté pour un arrangement à l'amiable.

8.4 Approbation des comptes 2006

Les comptes 2006 sont approuvés à l'unanimité.

8.5 Réponse à la question d'un délégué d'étudier la possibilité d'une vérification des comptes par une fiduciaire (AD 28.04.07)

G. Pasquier indique qu'après avoir travaillé sur cette question, le CoSER a convenu de garder quand même les vérificateurs tout en faisant appel à une fiduciaire, une fiduciaire qui soit répondeuse pour toute une série de questions. Il donne la parole à R. Gritti des explications plus précises.

R. Gritti informe qu'un mandat de conseil a été négocié avec la fiduciaire Kohli de Bex qui est spécialiste dans tout ce qui est associations, faitières, etc.

Rien à voir avec ce que le SER a connu auparavant avec la fiduciaire Fiva qui, elle, avait pour mandat la tenue complète des comptes du SER. Il s'agit là de pouvoir bénéficier de conseils avisés, notamment au niveau des clôtures des comptes ou pour préparer un contrôle AVS, ce qui est prévu le 6 décembre sur les comptes 2003-2006.

Le coût de la fiduciaire Kohli, à partir de 2007, ne dépassera pas CHF 3'000.- / an quoi qu'il arrive (cela a été négocié).

Pour 2006, la facture sera probablement plus élevée car, vu les difficultés rencontrées, la fiduciaire a passablement été sollicitée.

Apéritif + allocution de Mme F. Collarin ; pause repas

9. Budget SER et Educateur 2008

Cf. doc env. par courriel + distribué sur place

La présidente de l'AD passe la parole au secrétaire général.

9.1 Présentation du budget 2008

R. Gritti remercie J.-M. Haller pour l'aide apportée, puis commente les lignes du budget, simplifié en quatre blocs pour raison de clarté :

- les recettes ;
- les dépenses spécifiques au SER ;
- les dépenses spécifiques à l'Educateur ;
- les dépenses communes.

Il indique que ce budget est le plus réaliste possible, qu'il tient compte des nombreuses augmentations de la vie (tarif CFF, frais d'imprimerie, indexation des salaires, ...). Il fera le maximum pour qu'il soit respecté. Il rendra des comptes tous les trois mois au CoSER. En conclusion, il précise qu'à partir de l'année prochaine les délégués recevront le budget sous cette forme-là, mais avec des comptes d'exploitation et des bilans comparés.

9.2 Discussion

M. Baud, SPG, intervient par rapport à la ligne 17 « solidarité et manifestations syndicales » en relevant que le montant a été diminué de plus de moitié, ce qui est très choquant de la part d'un syndicat, surtout que la lutte syndicale s'annonce musclée, notamment à Genève et dans le canton de Vaud.

J.-M. Haller répond qu'un budget est établi sur la base de dépenses prévues. Or, aucune demande de « soutien syndical » n'est parvenue au SER. Il rappelle que le CoSER a la compétence de décider de dépenses jusqu'à hauteur de 3% du budget en cours d'année et qu'en plus il y a un fonds de réserve « solidarité ».

Ce n'est donc pas parce qu'il n'y a pas de somme inscrite au budget, que le SER est moins solidaire (ex. : le tsunami).

L. Vité, SPG, fait remarquer que le budget est basé sur une présidence à 50%, ce qui pose un gros problème à la SPG. Il rappelle que, lorsque les nouvelles structures avaient été discutées lors d'une AD à Yverdon, le CoSER avait assuré qu'il était possible financièrement d'avoir un poste de président et un poste de secrétaire général à 100%, qu'ensuite, lors de l'AD de Sierre, la SPG avait manifesté son peu d'enthousiasme par rapport aux nouvelles structures et qu'elle avait accepté de retirer un amendement concernant le secrétaire général pour autant que le président du SER soit nommé à 100%. D'ailleurs, les statuts adoptés l'année dernière précisent à l'art. 34, al. 2 : « Son taux d'activité est en principe un poste à 100% ».

Au vu du rapport d'activité, la SPG est d'avis qu'un temps plein est nécessaire à la présidence pour assumer toutes les charges et elle demande fermement que le président soit engagé à 100%.

G. Pasquier souligne d'abord que ce budget porte sur une année civile, or il y a de toute manière huit mois où la présidence est à 50% (jusqu'à la fin de l'année scolaire). Donc, d'un point de vue budgétaire, le problème porterait sur 4 mois.

Il fait ensuite un bref historique des nombreuses discussions autour des nouvelles structures et rappelle les deux tendances en confrontation à ce propos. Effectivement, la SPG avait plébiscité une présidence à plein temps, mais il souligne que l'art. retenu et voté par l'AD contient un « en principe ».

Il admet que son année a été difficile, cela non pas parce qu'il était à 50%, mais parce qu'il était à 50% sans secrétaire général. Il rappelle encore que R. Gritti, depuis son engagement, a été monopolisé par les finances.

Il estime que le fonctionnement voulu par l'AD (avec un SG fort) n'a pas encore eu le temps de faire ses preuves. Il pense, personnellement, qu'il serait plus judicieux d'augmenter le taux d'activité du SG à 100% (actuellement à 80%), en laissant pour l'instant celui du président à 50% et, à partir de là, tirer un bilan.

Pour information, il indique que les trois personnes à la tête de la faïtière alémanique LCH ont toutes un taux d'activité de 80%.

Pour conclure, il relève que la charge financière du poste dépend du canton dont est issu le président, en soulignant que Genève est très cher (hauts salaires + TVA, sans compter la revalorisation salariale en cours) et que, par conséquent, l'AD devrait éviter d'élire un genevois à la présidence.

L. Vité fait part de son sentiment d'avoir été manipulé par rapport à ce qui avait été présenté à l'AD d'Yverdon (possibilité financière pour 2 postes à 100%).

Il relève que la question du cahier des charges n'est pas claire (qui fait quoi ?). Pour lui, il est inconcevable que le pourcentage du président soit moindre que celui du SG. Il y a là un travail de clarification à faire.

G. Pasquier acquiesce sur la dernière remarque. C'est effectivement un problème de répartition des tâches. L'établissement des cahiers des charges est un travail important qui n'a pas encore pu être effectué. En ce qui concerne le taux d'activité, il donne pour exemple le fonctionnement du SEJ où le SG est à 100%, alors que le président a un taux d'activité beaucoup plus restreint. Il rappelle que l'engagement d'un SG est une volonté de l'AD à laquelle il n'adhérait pas.

M. Bulliard intervient en disant qu'en tant que membre du Gr. Statuts, il ne peut pas laisser dire que l'AD a été bernée ; ce n'est pas correct. Il rappelle qu'une opération blanche avait été promise et que le poste de secrétaire devait être réduit à 50%. Or, actuellement, on a une secrétaire de direction à 100%. C'est un choix voulu par G. Pasquier. Donc le taux global actuel pour le bureau SER correspond à ce qui avait été présenté.

J.-E. Rastorfer, SPV, estime qu'un taux d'activité de 50% ne concorde pas avec ce qui est prévu à l'art. 34 des statuts, à savoir que le poste de président est un poste en principe à 100%. Bien que persuadé que G. Pasquier soit capable d'être payé à 50% et travailler à 100%, il relève que, légalement, le « en principe » n'autorise pas un poste à un taux délibéré de 50%, ceci pour garder une secrétaire à 100%.

Il se souvient bien qu'à l'AD de Sierre un engagement oral avait été donné sur le fait que le président serait à 100% ou quasiment. Se retrouver avec un taux d'activité de moitié déroge aux principes votés, ce qui peut donner légitimement à l'AD le sentiment d'avoir été bernée.

Si l'on peut admettre qu'à court terme, des circonstances particulières permettent de déroger à ces principes, il souhaite qu'à plus long terme, le fonctionnement revienne aux principes des statuts, à savoir une présidence qui se rapproche d'un plein temps. Ou alors, il faudra envisager une modification des statuts avec tout ce que cela implique, puisque le nouveau fonctionnement a été accepté par certains délégués du bout des lèvres et en raison des garanties données oralement.

A. Bertholet, SPG, demande si G. Pasquier, à l'instar des collègues de LCH, accepterait un taux d'activité à 80%.

G. Pasquier répond qu'il serait d'accord et que ce ne serait pas un problème pour lui d'augmenter son taux d'activité. Mais selon lui la question que l'AD doit se poser est : « Faut-il augmenter le taux d'activité du président ou celui du SG ? » Il est d'avis qu'il serait plus profitable pour le SER de choisir la seconde option.

Encore une fois, il propose un délai pour tirer un bilan du fonctionnement à la prochaine AD. Il précise toutefois qu'il a un engagement dans l'enseignement et qu'il doit savoir relativement tôt à quoi s'en tenir par rapport à son poste d'enseignant.

La présidente de l'AD intervient. Elle rappelle que, bien que ces questions soient tout à fait légitimes, on s'éloigne du sujet qui est le budget. Elle propose que les questions sur le taux d'activité soient reprises au point « *élection de la présidence du SER* ».

9.3 Approbation du budget 2008

A. Migliaccio soumet le budget à l'approbation des délégués.

Le budget 2008 est accepté par 57 voix favorables, 6 oppositions et 4 abstentions.

Arrivée de Mme Elisabeth Baume-Schneider, Ministre de la formation, de la culture et des sports du Canton du Jura.

*Après les salutations d'usage, il est convenu que la Ministre prendra la parole après le pt « *élections* ».*

10. Elections

Cf. doc reçu

La présidente de l'AD donne la parole à **G. Pasquier**.

Celui-ci fait part d'un problème technique : suite à l'adoption des nouveaux statuts, voulus délibérément larges, des règlements et autres documents auraient dû être rédigés pour préciser certaines choses, comme les procédures d'élection, par exemple. Or ce travail n'a pas pu être fait pour l'instant.

Le CoSER propose donc à l'AD de procéder selon l'ancien règlement, à savoir une élection à double majorité (majorité des votes + majorité des cantons).

Pas d'opposition à cette proposition.

G. Pasquier présente oralement et brièvement son curriculum vitae.

Il indique que ses positions sont connues ; il a en effet, au fil des ans, tenu de nombreuses rubriques dans l'Éducateur. Il précise que ce qui est important selon lui, c'est qu'il se sente bien dans la ligne choisie par le SER et le Comité actuel.

L. Vité, SPG, relève que la discussion sur le pourcentage de la présidence n'a pas abouti à une décision claire. Il demande qu'un rapport soit fait sur « *qui fait quoi ?* » au niveau du CoSER, de la présidence, du secrétariat général et de la rédaction en chef de l'Éducateur et que, partant de là, des décisions soient prises sur les pourcentages de travail des uns et des autres.

A la direction du SER d'estimer l'ampleur du travail et de décider si ce rapport peut être présenté à l'AD du printemps ou s'il faut le prévoir à l'AD d'automne.

Il réitère formellement sa demande à laquelle il souhaite obtenir des réponses dans les meilleurs délais.

G. Pasquier se dit tout à fait partant pour cette analyse. Il s'engage à la fournir à l'AD du printemps et demande aux délégués de la SPG de venir en avril avec des propositions sur les taux d'activité. Pour cela, il essaiera de fournir le rapport bien avant l'AD de façon à ce que des positions puissent être prises.

A. Bertholet, SPG, tient à souligner la dimension symbolique de la répartition des pourcentages, et donc des tâches, entre la présidence et le secrétaire général.

J.-M. Haller, SPV, souhaite faire une remarque sur la dimension symbolique : avoir un président du SER fort, c'est avoir une personnalité forte, capable de dynamiser et de faire avancer l'association. Il fait un parallèle avec l'évolution qu'a connu la SPV dans son fonctionnement. Il souligne que c'est le dynamisme, le vécu, l'intérêt des membres de

payer plus de cotisations pour développer l'association qui ont conduit à l'évolution des structures de la SPV.

Il relève qu'effectivement, il y a une volonté d'avoir un président visible, mais pose la question suivante : « Est-il préférable de ne pas avoir de président, puisque l'unique candidat ne veut pas travailler à plus de 50%, ou est-il préférable d'avoir un président à 50% qu'on estime apte à porter la présidence du SER dans le mandat donné ? ».

A propos des tâches du secrétariat général, il souligne l'importance pour le SER d'avoir une stabilité administrative, qui permette au CoSER et au président de fonctionner au mieux. Il indique que la réalité financière de 2007 est différente de celle de l'AD d'Yverdon où avait eu lieu la discussion sur les nouvelles structures. Il rappelle que le SER a perdu des adhérents (notamment suite à la mise à jour des fichiers des membres dans les AC).

Il demande à l'AD d'entendre le discours du CoSER qui dit : « Laissez-nous une année pour faire le bilan *finances, gestion, actions* ». En attendant, il propose d'aller de l'avant.

Il relève que la volonté de l'AD est effectivement d'avoir une présidence forte, mais souligne que cela n'est pas une question de taux d'activité (un incompetent à 100% vaut bien moins qu'un compétent à 50% !).

V. Casetta Lapierre, SPG, tient à souligner tout d'abord que L. Vité s'est exprimé au nom de la SPG et non à titre personnel. Elle dit comprendre que le SER se trouve dans une période transitoire où le fonctionnement avec un nouveau poste, celui de secrétaire général, doit être précisé, mais fait part des inquiétudes de la SPG par rapport au rôle que le secrétaire général sera amené à assumer à l'avenir. La SPG craint que la répartition des pourcentages amène le SG à devenir un vice-président, à avoir un rôle politique.

L. Vité, SPG, rappelle ce qu'a dit J.-E. Rastorfer concernant les statuts et souligne qu'il ne s'agit pas juste d'une proposition des Genevois, mais de ce que l'AD a voté. S'il peut éventuellement admettre le principe de réalité et la demande de dérogations aux statuts, il oppose un refus net à la demande de G. Pasquier (propositions à apporter par la SPG).

J.-E. Rastorfer, SPV, précise que ses propos de tout à l'heure étaient au niveau des principes. Il souligne, par rapport à la candidature de G. Pasquier, qu'il serait extrêmement honoré de l'avoir comme président du SER, comme président élu et élu très nettement. Il rend attentif qu'une élection du bout des lèvres pourrait faire penser qu'on a des doutes sur sa personne. Or, J.-E. Rastorfer souligne qu'il n'a aucun doute sur sa personne, sur son activité, que G. Pasquier est quelqu'un de remarquable et que c'est une chance pour le SER de l'avoir comme président.

Il rappelle ensuite avec humour (et par un petit présent à G. Pasquier) que la tâche d'un président de syndicat est particulière du fait du peu d'investissement au niveau travail que les membres sont prêts à fournir.

La présidente de l'AD passe la parole à **R. Meyer-Bovet** qui s'exprime au nom du CoSER.

Celle-ci rappelle qu'aucune autre candidature que celle de G. Pasquier n'a été déposée, bien qu'un appel d'offres ait paru dans l'Éducateur.

Elle précise que le CoSER est conscient des problèmes qui ont été soulevés auparavant et qu'il s'est déjà penché sur la question. Avec les nouveaux statuts, c'est un nouveau fonctionnement qui se met en place. Cela passe par une répartition des tâches entre président, secrétaire général et secrétaire, une redéfinition des descriptifs de fonction de chacun, une nouvelle évaluation des besoins et, bien sûr, des temps de travail. Le CoSER est d'avis que seuls les prochains mois peuvent apporter des réponses à ces questions.

A propos de la candidature de G. Pasquier, elle relève que les connaissances et les compétences de ce dernier dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la formation, son charisme, son engagement pour une école de qualité sont connues et reconnues et que, pour toutes ces raisons, le CoSER soutient très favorablement sa candidature.

A. Weber, SAEN, indique qu'un respect scrupuleux des statuts aurait pour conséquence qu'aucune des élections n'ait lieu aujourd'hui. Il propose, si l'on veut faire preuve de

souplesse vis-à-vis des statuts, d'en rester aujourd'hui à la situation actuelle, à savoir une présidence intérimaire, avec, en corollaire de cette proposition, la demande de préparer très sérieusement pour la prochaine AD les modifications à apporter aux statuts du SER, les mandats de la rédactrice en chef et du président SER ainsi que les taux d'activité.

La présidente de l'AD demande à A. Weber s'il souhaite que sa proposition soit mise en vote. Celui-ci répond que « c'est comme les statuts, on peut en faire ce qu'on veut ».

Les membres de la SPG souhaitent un vote d'entrée en matière sur la proposition d'A. Weber.

Y. Froidevaux, SPV, rappelle que l'ordre du jour a été accepté et que cet ordre du jour prévoit l'élection du président. La question du taux de travail a été largement discutée, on a bien entendu que celui-ci pourrait évoluer. Il estime que c'est sur la personne que l'AD souhaite à la tête du SER que doit porter ce vote et qu'il ne faut pas tout mélanger. Selon lui, prolonger l'intérim va à l'encontre de la volonté d'avoir un président fort.

Il propose donc de passer au vote et, à titre personnel, engage les délégués à voter pour G. Pasquier qui a toute sa confiance. L'année prochaine, sera rediscutée la question des statuts et du temps de travail. Le CoSER s'y est engagé et l'on peut lui faire confiance.

10.1 Présidence du SER

La présidente de l'AD ouvre le vote. Celui-ci se fera à bulletin secret en l'absence de règlement d'élection et vu toutes les questions soulevées.

Les scrutateurs dépouillent les votes.

Résultat (annoncé après le pt 11) :

G. Pasquier est élu à la présidence du SER par

Vote des délégués : 62 voix favorables, 3 bulletins blancs, 3 bulletins nuls.

Vote des cantons : 6 cantons favorables, 1 défavorable.

Applaudissements nourris de l'AD et remerciements de G. Pasquier.

10.2 Rédaction en chef de l'Educateur

La présidente de l'AD passe la parole à J.-F. Kunzi pour expliquer la proposition du CoSER en ce qui concerne la personne en charge de la rédaction en chef de l'Educateur.

En préalable, **J.-F. Kunzi** souhaite préciser que les conditions de travail du CoSER sont assez difficiles. Le CoSER a essayé de restreindre les frais de fonctionnement et y est parvenu, mais il relève que les tâches au sein du CoSER s'ajoutent aux tâches à assumer à la tête des AC, ce qui représente un travail important. Il souligne que le but du CoSER est de rendre le SER de plus en plus professionnel et demande la confiance de l'AD. Le CoSER est d'avis qu'il faut maintenant tester les nouvelles structures mises en place et aménager les temps de travail en conséquence.

Il est vrai que certains dossiers ont pris du retard, notamment l'élaboration des divers règlements et autres documents, et qu'il y a un certain nombre de choses à préciser pour être en accord avec les statuts. Maintenant, avec un secrétaire général et la constitution de groupes de travail, ces précisions pourront être apportées. Toujours dans le souci d'être plus professionnel, le CoSER propose le report de l'élection à la rédaction en chef. En effet, jusqu'à présent la personne en charge de ce poste devait être un enseignant. Cela figure d'ailleurs sur le cahier des charges. Or, avec les nouveaux statuts, rien ne précise si ce règlement devient caduque ou non. Le CoSER estime que l'absence de documents précisant les conditions de travail et de rémunération justifie le report de cette élection. De plus, par rapport à ce qui a été considéré jusqu'ici (Educateur = un service du SER) et toujours dans un souci de davantage de professionnalisme, le CoSER s'est demandé si la personne en charge de la rédaction en chef, jusqu'ici élue par l'AD, ne devait pas être choisie par le CoSER, avec ratification de l'AD, comme cela s'est fait pour le SG. En effet, c'est finalement au CoSER qu'incombe la responsabilité de l'Educateur.

C'est pourquoi, le CoSER proposera à l'AD du printemps un changement au niveau des statuts de manière à ce que la personne en charge de la rédaction devienne un employé du SER, comme le SG, avec un cahier des charges, une grille et une progression salariales.

11. Nominations statutaires

Toujours en l'absence de règlements indiquant la procédure à suivre depuis l'adoption des nouveaux statuts, **G. Pasquier** propose une ratification en bloc des membres des groupes de travail et commissions sur la base des pages centrales du rapport d'activité qui en détaillent la composition.

Il relève juste les nouvelles entrées en fonction suivantes :

- CoSER : Didier Jacquier, pdt SPVal ;
- Suppléants CoSER : John Vuillaume, SAEN et Gaëtan Emonet, SPFF ;
- Commission AAM : Claire Bornand, SPG;
- Commission ES : Catherine Dayer, SPVal.

La ratification globale est faite par applaudissements de l'AD.

11.1 2^{ème} vice-présidence de l'AD pour 2008

La présidente de l'AD indique que, selon le tournus cantonal, les prochaines AD auront lieu dans les cantons de FR (en 2008), de VD (en 2009) et de GE (en 2010). Il s'agit donc de nommer un genevois au Bureau de l'AD.

Le président SPG, **Olivier Baud**, propose **Laurent Vité** (qu'il présente brièvement) pour ce poste en relevant qu'il a déjà présidé la dernière AD à Genève

La nomination de L. Vité au poste de 2^{ème} vice-président de l'AD pour 2008 est acceptée par acclamations.

1bis Message des invité-e-s

Allocutions de Mme E. Baume-Schneider :

Après les salutations d'usage et après avoir excusé la présidente de la CIIP, Mme A.-C. Lyon, la Ministre jurassienne donne quelques précisions sur sa perception de la collaboration avec les syndicats en mettant en évidence l'importance de ce partenariat institutionnel.

Elle commente ensuite les principaux changements et les défis à relever que l'entrée en vigueur d'HarmoS et surtout de la Convention scolaire romande engendreront.

Concernant la réflexion prévue à l'ordre du jour de cette AD, à savoir la question des profils des enseignants, Mme Baume-Schneider, qui a eu connaissance du document proposé aux délégués, soumet à l'AD quelques appréciations à titre personnel, notamment ses questions, voire ses réserves, par rapport à l'exigence d'une formation initiale de niveau master pour l'ensemble de la profession.

Elle conclut son propos en remerciant vivement les enseignants pour leur engagement professionnel et humain.

11.2 Informations sur la composition de la CoVeCo

G. Pasquier, au nom du CoSER, propose de garder, pour la vérification des comptes 2007, les 3 vérificateurs qui ont officié sur les comptes 2006, puisque, encore une fois, aucun règlement ne précise comment procéder. Il s'agit de Yves Froidevaux (SPV), Pierre Lacombe (AVECO) et Denis Sauvain (SEJB). Les suppléants sont Vincent Brêchet (SEJ) et Jacques-André Guillaume-Gentil (SAEN).

Les membres de la COVECO sont nommés par acclamations.

12. Importants dossiers en cours

12.1 Evolution de l'organisation scolaire : Question des profils généralistes, semi-généralistes, spécialistes

Cf. doc « Message à l'attention des délégué-e-s »

a. Présentation de la réflexion du CoSER

G. Pasquier commente le document de préparation qui a été envoyé aux délégués. Le but du CoSER est de prendre la température de l'AD sur cette réflexion qui sera portée devant la CIIP, car le problème devient aigu.

Un constat : le métier est de plus en plus difficile, de plus en plus complexe.

A partir de ce constat, deux tendances se sont dessinées au cours de la réflexion du CoSER :

- Le métier de généraliste n'est plus possible, optons pour des semi-généralistes, spécialisés dans certaines matières. Cette option entraîne des inquiétudes notamment par rapport au taux d'activité.
- Le maintien du généraliste pur et dur, moyennant une élévation importante de la formation pour répondre aux exigences toujours plus élevées requises par l'institution.

Le CoSER, conscient que les deux tendances sont recevables et valables, a décidé de dégager quelques principes incontournables et sur lesquels tous ses membres peuvent se retrouver. G. Pasquier relève et commente les implications de ces principes sur le fonctionnement, sur la formation, sur le statut et le salaire.

b. Discussion

La présidente de l'AD ouvre la discussion.

J.-E. Rastorfer, SPV, qui a fait partie de la commission « Education permanente » de la SPR, indique quelques éléments de la réflexion de cette commission à propos du semi-généraliste :

- Importance d'une formation initiale qui donne une vision générale du métier. Ne pas « fragmenter », ni réduire la formation initiale.
- Au niveau du statut, considérer le généraliste comme un spécialiste de sa discipline. Il relève, pour finir, ce que le terme de semi-généraliste a de réducteur et de péjoratif.

A. Surdez, SEJ, demande quelle serait la différence au niveau de la formation pour ce généraliste spécialiste, par rapport à un spécialiste en branche.

G. Pasquier répond en donnant la définition de la Task Force CDIP sur le spécialiste en enseignement. Il insiste ensuite sur l'importance d'un niveau de formation initiale le plus haut possible en soulignant que ce n'est pas à ce niveau-là que doit se faire la répartition entre généralistes et semi-généralistes, mais au niveau du fonctionnement dans les établissements (travail en équipes).

A. Weber, SAEN, demande des précisions sur la formation que préconise le SER (bachelor ou master ?).

G. Pasquier répond que la formation prônée par le SER est : bachelor universitaire + master. Il rappelle que cette revendication suit la logique du processus de Bologne et va dans le sens de la déclaration de Leipzig. Le master définit le niveau de formation et non pas le contenu.

J.-M. Haller, SPV, estime que la définition de généraliste n'est pas claire dans ce débat. Il y a confusion entre rôle et formation.

G. Pasquier admet que la réflexion du CoSER n'en est qu'à ses débuts, raison pour laquelle ce ne sont que des principes qui sont proposés et pas un modèle « clé en main ». Il ajoute qu'il est important pour le CoSER d'avoir l'avis de l'AD sur ce dossier difficile. Il

relève que la dernière décision CIIP concernant la formation des enseignants en langues (pour l'introduction de l'anglais) inquiète le CoSER.

A. Bertholet, SPG, rend attentif que ce dossier doit aussi être étudié sous l'angle du bien-être des élèves en soulignant que les enfants ont besoin de références continues.

Le président du SER remercie les délégués pour leurs interventions. Ce débat, malheureusement trop court, met en évidence le nombre de paramètres à prendre en compte. Il se réjouit de constater qu'un certain nombre d'éléments sont partagés. Le CoSER fera état de ses interrogations et de la réflexion de cette AD lors de la toute prochaine rencontre avec la CIIP.

Il indique que la CP/SER est un outil pour poursuivre cette réflexion et qu'il reste des places au sein de cette commission.

12.2 Evocation des autres dossiers en cours

G. Pasquier donne très succinctement quelques informations concernant les standards HarmoS. Le Beirat HarmoS va examiner ces standards afin de donner un vade mecum au Comité de la CDIP qui décidera du lancement ou non de la consultation. Si tout se passe bien, la consultation sera lancée le 23 janvier 2008.

13. Questions des délégué-e-s

Aucune question n'est parvenue au SER.

14. Divers

Prochaine AD : le samedi 12 avril 2008, à Yverdon.

Remerciements :

- à Mme Baume-Schneider,
- à MM Beat Zemp et Ueli Weber,
- aux membres d'honneur et autres invités,
- aux délégués,
- au président SER et aux membres du CoSER,
- au SEJ et à son Comité pour la qualité de l'accueil et l'organisation parfaite,
- à la Ville de Delémont qui a offert l'apéritif,
- à M. Raymond a Marca pour la préparation du repas,
- à la secrétaire du SER.

La présidente de l'AD
Angela Migliaccio-Santschi

La secrétaire du SER
Nicole Trincherro

Annexe :

- Liste des présences